

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL

AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional et Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2010-2013 et du plan départemental d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Conseil Général de Loire-Atlantique ont lancé un appel à projet relatif à la création de 20 places de Foyer d'accueil médicalisé (FAM) en Loire-Atlantique, publié le 5 mai 2011 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ainsi qu'au recueil des actes administratifs du département le 03 mai 2011.

Un seul dossier a été déposé par l'ADAPEI de Loire-Atlantique, pour 10 places.

En application de l'article R.313-6 du code l'action sociale et des familles, la commission de sélection d'appel à projets médico-social, réunie le 6 octobre 2011, a validé la décision de refus préalable prise le 19 septembre 2011 par Mme DESAULLE Directrice Générale de l'ARS et M. MAUDUIT Vice-président du Conseil Général, coprésidents. Cette décision de refus préalable a été prise au motif qu'en l'absence d'autre candidature recevable, les 10 places proposées dans le projet déposé ne permettaient pas de répondre au besoin de 20 places exprimé dans le cahier des charges.

L'avis de la commission de sélection d'appel à projets fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire et au recueil des actes administratifs du Département de Loire-Atlantique ainsi que sur les sites internet de l'A.R.S des Pays de Loire et du Conseil Général de Loire-Atlantique.

Nantes, le 13 OCT. 2011

**La Directrice Générale
de l'Agence régionale de santé**


Marie-Sophie DESAULLE

**P/Le Président du Conseil Général
Le Vice Président délégué aux personnes
en situation de Handicap**


Gérard MAUDUIT